

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Roquevaire - Contrat départemental de développement et  
d'aménagement 2016/2020 - Tranche 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Roquevaire pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2020, conformément à l'annexe 1.

▪ **ESPACE CULTUREL CLEMENT DAVID**

La commune dispose actuellement de l'Espace Clément David, structure regroupant un centre culturel, un centre aéré, une bibliothèque et des bureaux administratifs

Face au constat de vétusté des locaux, de la présence d'amiante, de structures ne répondant plus aux réglementations de sécurité et de solidité, la commune envisage la démolition complète de ces bâtiments puis la reconstruction pour réaménager ce lieu.

L'ensemble reconstruit permettra la mise à disposition, pour les administrés, d'espaces dédiés à la pratique culturelle et aux loisirs (médiathèque, pratique de la musique, des arts manuels, salle de danse et de gym...). Au rez-de-chaussée, un centre aéré ASLH pour les 6-12 ans sera créé.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2020, s'élève à 5 500 000 €HT, dont 2 900 000 €HT pour la tranche 2019. La Métropole Aix-Marseille-Provence est sollicitée à hauteur de 1 375 000 € La subvention départementale pourrait s'élever à 2 750 000 € dont 1 450 000 € pour la tranche 2019.

▪ **VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC**

La commune souhaite procéder à la rénovation de plusieurs voies. Pour cette tranche 2019 du contrat, sont prévus la réfection de la voirie et des trottoirs de la rue du Petit Cours et de la rue Maréchal Foch, l'aménagement de la placette devant l'ancien hôtel de ville en pavés de pierres naturelles et la mise à niveau de divers regards et bouches à clés, la reprise des escaliers en pavé en pierres naturelles de la rue du Calvaire et la mise en place d'une rampe pour les piétons, et enfin la

première phase de l'aménagement des berges de l'Huveaune au centre-ville sur le boulevard Piot jusqu'à l'avenue Elsa Triolet.

Le montant de cette opération, prévue de 2016 à 2020, s'élève à 2 735 000 €HT, dont 666 781 €HT pour la tranche 2019. Pour ce projet, la commune ne bénéficie d'aucune subvention. La subvention départementale pourrait être fixée à 1 367 500 € dont 333 391 € pour la tranche 2019.

Ainsi, le montant total de la tranche 2019 de ce contrat 2016/2020 s'élève à 3 566 781 €HT, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé. La participation globale du Département pourrait être fixée à 1 783 391 € pour la tranche 2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. L'engagement comptable de cette opération a déjà été imputé au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 96 du 25 mars 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL